



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2024.

Étaient présents

Guy GUÉGUEN, Isabelle CREIGNOU, Loïc BERNARD, Morgane CABON, Christian LE NAN, Marie-Françoise CLOAREC, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Christelle DIVERREZ, Jean-Yves GUILLERM, Mathieu GUILLERM, Sophie GUILLERM, Morgane LE BOULAIRE, Roland LE TURQUAIS, Jérôme MIOSSEC, Marie-Hélène MOYSAN, Léna PICART.

Étaient absents Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, absent excusé, pouvoir à Isabelle CREIGNOU.
Vincent TALOC, absent excusé, pouvoir à Léna PICART.
Marie-Hélène MOYSAN, absente excusée, arrivée à 19h20.
Thierry CLEUZIOU, absent excusé, arrivée à 19h30.

Secrétaire de séance (Article L.2121-15 du CGCT) : Jean-Yves GUILLERM.

La condition de quorum atteinte, la séance est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024.
2. Affectation du résultat – Commune.
3. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales.
4. Budgets Primitifs 2024.
 - * Commune.
 - * Lotissement du Petit Bois.
 - * Lotissement Le Grand Pré.
5. Travaux / investissements
 - * Maison d'Assistantes Maternelles – Aménagement de la cuisine.
 - * Travaux de réalisation d'un terrasson et restauration du beffroi de l'église Notre Dame de BODILIS : Autorisation à donner pour signature des devis et lancement de l'opération.
 - * Programme Voirie 2024 : Autorisation à donner pour le lancement de la consultation des entreprises.
 - * Maison QUÉRAN.
 - * Projet Hydraulique du Léon : Validation du questionnaire transmis par la CCI.
 - * Projet de parcours sportif : demande de subvention au titre du plan 5 000 équipements – Année 2024.
6. Appel à projets « Fonds Départemental Sécurité Routière » – Année 2024.
7. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Maire (article L. 2122-22 du CGCT).
8. Compte-rendu des Commissions.
9. Questions diverses.
10. Agenda.

**Ouverture de la séance, appel des présents, vérification du quorum
et décompte des pouvoirs (Articles L.2121-14 et L.2121-17 du CGCT)**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024.

(Délibération n°2024-04-01)

Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière réunion par mail, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter et, conformément à l'article L.2121-23 du CGCT, le soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

2. Affectation du résultat – Commune.

(Délibération n°2024-04-02)

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 du budget principal.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant que le compte administratif 2023 présente :

- * Un excédent de fonctionnement de 341 355,65 €.
- * Un excédent d'investissement de 527 777,98 €.

Considérant les restes à réaliser :

- * En recettes pour 20 000,00 €.
- * En dépenses pour 369 350,00 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement ainsi :

- * Affectation complémentaire en réserve d'investissement : 341 355,65 € au c/1068.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adopte l'affectation du résultat telle que présentée.

3. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales.

(Délibération n°2024-04-03)

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

M. le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales au même niveau qu'en 2023, soit :

- * Taxe d'habitation : 13,80 %
- * Taxe foncière (bâti) : 36,42 %
- * Taxe foncière (non bâti) : 36,63 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition actuels.

4. Budgets Primitifs 2024.

4.1. Commune. (Délibération n°2024-04-04)

Il est fait présentation des grandes lignes du projet de Budget Primitif 2024 de la Commune.

- × En section de Fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 1 321 239,00 €.
- × En section d'Investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 1 663 426,00 €.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (*article L. 5217-10-6 du CGCT*). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- × **APPROUVE** le budget primitif tel que présenté ;
- × **AUTORISE** M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

4.2. Lotissement du Petit Bois. (Délibération n°2024-04-05)

Il est fait présentation des grandes lignes du projet de Budget Primitif 2024 du lotissement du Petit Bois.

- × En section de Fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 282 979,00 €.
- × En section d'Investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 177 568,00 €.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (*article L. 5217-10-6 du CGCT*). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- × **APPROUVE** le budget primitif tel que présenté ;
- × **AUTORISE** M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

4.3. Lotissement Le Grand Pré. **(Délibération n°2024-04-06)**

Il est fait présentation des grandes lignes du projet de Budget Primitif 2024 du lotissement Le Grand Pré.

- × En section de Fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 547 056,00 €.
- × En section d'Investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 578 556,00 €.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (*article L. 5217-10-6 du CGCT*). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- × **APPROUVE** le budget primitif tel que présenté ;
- × **AUTORISE** M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

5. Travaux et investissements en-cours et à venir.

5.1. Maison d'Assistantes Maternelles – Aménagement de la cuisine.

M. le Maire fait un point sur le chantier de la MAM et des aménagements extérieurs.

Il informe les élus de la réception de 2 devis pour l'aménagement de la cuisine au sein de la MAM.

Les 2 devis émanent de la menuiserie QUEINNEC « Bois et Tradition » et du cuisiniste Schmidt de Morlaix.

La proposition financière des cuisines Schmidt est considérée comme la mieux-disante à un prix négocié de 12 000 € TTC que le Conseil Municipal valide.

5.2. Réalisation d'un terrasson et restauration du beffroi de l'église Notre Dame : Autorisation à donner pour signature des devis et lancement de l'opération. **(Délibération n°2024-04-07)**

M. le Maire présente le projet de travaux de réalisation d'un terrasson et restauration du beffroi de l'église qui devrait prochainement démarrer si le Conseil Municipal l'y autorise.

Les différents devis d'un montant total HT de 74 505,06 € se décomposent comme suit :

- × **Devis Art Camp' (ZA de Morieux – 5 route d'Andel – 22 400 MORIEUX) :**
 - Intervention sur ouvrages campanaires : 11 825,00 €
 - Intervention sur charpente beffroi : 26 790,00 €
- × **Devis SARL LE BER (Kerféos – 29 450 SIZUN) :**
 - Installation de chantier : 3 510,00 €
 - Charpente du terrasson : 11 938,31 €
- × **Devis SAS COADOU (Keradenec – 29 450 COMMANA) :**
 - Fourniture et pose d'un terrasson en plomb : 20 441,75 €

Une fois les devis signés, Maël KERGUILLÉC qui assure la mission Assistance à Maîtrise d’Ouvrage à titre gracieux pour le suivi et la coordination de ses travaux va provoquer une réunion de lancement de l’opération.

Une collecte de dons par le biais de la Fondation du Patrimoine est envisagée. Une convention va être signée prochainement.

Après en avoir délibéré à l’unanimité de ses membres, le Conseil Municipal

- × **AUTORISE M. le Maire à signer et à notifier les marchés auprès des différentes entreprises précitées pour un montant total de 74 505,06 € HT,**
- × **DONNE POUVOIR à M. le Maire de démarrer les travaux,**
- × **DONNE POUVOIR à M. le Maire de régler les dépenses afférentes dans la limite des crédits qui sont prévus à cet effet au Budget Primitif,**
- × **DONNE POUVOIR à M. le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ce marché.**

5.3. Programme Voirie 2024 : Autorisation à donner pour le lancement de la consultation des entreprises.

(Délibération n°2024-04-08)

Loïc BERNARD présente le chiffrage réalisé par le bureau d’études ING Concept.

Au regard des secteurs qui avaient été retenus lors de la commission Voirie, et après en avoir échangé en Municipalité, le choix s’est porté cette année sur les secteurs suivants :

1 - Tranche ferme de travaux :

- × **Rue de l’ancienne forge :** 2 900 € HT
- × **Route du Vizier :** 26 500 € HT
- × **Route de Coat Reun - TF :** 25 000 € HT
- × **Impasse de Coat Reun :** 4 400 € HT
- × **Lessougar :** 3 200 € HT
- × **Kerrous :** 900 € HT

Pour un montant total estimé de 62 900 € HT, représentant un TTC de 75 480 €.

2 - Tranche optionnelle n°1 :

- × **Route de Coat Reun – TO1 :** 27 000 € HT
- × **Campy :** 7 800 € HT

Les secteurs suivants ont été remis à plus tard au regard des priorités définies et des crédits inscrits au budget :

- × Rue des capucines ;
- × Kerriergars ;
- × Moulin de Kerfeunteuniou ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- × **VALIDE la proposition de Programme Voirie 2024 tel que présenté en tranches ferme et optionnelle n°1,**
- × **AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation des entreprises,**

5.4. Maison QUÉRAN.

M. le Maire fait un point sur le projet QUERAN.

Le Permis de Construire est en cours de finalisation auprès de l'architecte et devrait être déposé dans les semaines à venir afin de respecter autant que possible l'échéancier fixé, visant un démarrage des travaux à compter du mois de septembre 2024.

Ce projet fera l'objet d'échanges lors de la commission *Bâtiments* fixée au 18 avril 2024 à 19h00.

5.5. Projet Hydraulique du Léon : Validation du questionnaire transmis par la CCI.

M. le Maire présente en quelques lignes le compte-rendu d'activité 2023 de l'opération « Rue Notre Dame – Ty Forn Coz » à Bodilis transmis par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

M. le Maire poursuit : « La commune, accompagnée par la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, a engagé une réflexion sur l'aménagement de l'actuelle friche, dans une optique d'évolution vers une offre mixte activité (*commerciale ou service*) et logements. Pour répondre au mieux aux attentes des habitants, cette réflexion est souhaitée collaborative. Ainsi, la population va être destinataire dans les prochaines semaines d'un questionnaire afin que chacun puisse partager son avis et exprimer ses attentes pour préparer collectivement notre Commune de demain. »

5.6. Projet de parcours sportif : demande de subvention au titre du plan 5 000 équipements – Génération 2024. (Délibération n°2024-04-09)

Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire en charge du projet, informe les élus que, dans la continuité du projet de parcours sportif pour une pratique multigénérationnelle et favorisant le « *sport bien-être* » au quotidien qui va voir le jour cette année, un nouveau dossier de demande de subvention va être déposée prochainement auprès de l'Agence Nationale du Sport pour le nouvel appel à projet - Génération 2024.

Pour ce nouveau projet, la collectivité espère un large financement de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « 5 000 équipements ».

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour autoriser le Maire à déposer une nouvelle demande de subvention dans le cadre de ce nouvel appel à projet pour un montant total HT d'acquisition de structures et d'aménagement à hauteur de 40 000 € HT, soit l'enveloppe budgétaire maximale inscrite au Budget Primitif 2024.

La Commune espère atteindre 80 % de subvention sur la dépense présentée, soit une subvention attendue de 32 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- × **ADOPTE et APPROUVE** l'opération précitée, à savoir le projet de parcours sportif par l'implantation de structures de fitness,
- × **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'Agence Nationale du Sport pour l'octroi d'une subvention de 80 % du montant de la dépense subventionnable de 40 000 € HT dans le cadre du dispositif « 5 000 équipements » - Génération 2024.

6. Appel à projets « Fonds Départemental Sécurité Routière » – Année 2024.

Le Conseil Départemental souhaite mobiliser plus efficacement le produit des amendes de police au profit d'un fonds départemental de sécurité routière, via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2024 pour :

- * La sécurité des cyclistes (*aménagement cyclables, séparation des flux, zones apaisées, chaussées à voies centrales banalisées*)
- * La sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite (*cheminements piétons, mise en accessibilité de l'espace public*)
- * La sécurité des riverains (*Dispositifs d'apaisement des vitesses, zones 20 ou 30, radars pédagogiques, ...*)
- * La sécurité des usagers des transports en commun (*aménagement et accessibilité des arrêts de transports en commun, ...*).

Afin de répartir cette enveloppe, une sélection des dossiers sera faite et les projets bénéficieront d'une subvention adaptée, comprise entre 1 000 € et 20 000 €.

Ce financement est un dispositif complémentaire aux financements éligibles au Pacte Finistère 2030 et les projets précédemment non retenus au volet 1 du Pacte Finistère peuvent être proposés dans ce cadre.

7. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Maire (article L. 2122-22 du CGCT).

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et suivants,
Vu la délibération n°2020-06-03 du 2 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Numéro	Libellé	Entreprise / Bénéficiaire	Montant HT
2024-007	Acquisition d'un nouveau véhicule pour les services techniques	LC Méca	7 154,42 €
2024-008	Déploiement de 2 ponts Wifi + bornes Wifi Maison Pour Tous et atelier communal QUINIOU	ID Réseaux	2 044,80 €
2024-009	Abattage d'arbres par démontage à l'aide d'une grue de levage 2 arbres au <i>moulin de Creac'h Guial</i> et 3 arbres au <i>Canardic</i>	Duo des Cimes	9 100,00 €
2024-010	Remplacement du PC de l'accueil de la Mairie	SOS Ordi	776,46 €
2024-011	Mise en place d'une solution de sauvegarde des données Cloud	SOS Ordi	700,00 €
2024-012	Reprise de stores occultants au Pôle Enfance « <i>Arc en ciel</i> »	Sizom Stores	471,64 €
2024-013	Réalisation du marquage sur le nouveau véhicule des services techniques	CREATEM	320,00 €
2024-014	Etude de faisabilité économique d'un projet de commerce	CCI	5 425,00 €
2024-015	Recherche de fuite sur PAC du Pôle Enfance « <i>Arc en ciel</i> »	Aéraulique Concept	1 674,25 €
2024-016	Remplacement de 2 thermostats dans 2 logements communaux	MOYSAN énergies	355,52 €
2024-017	Travaux de peinture sur menuiseries de l'espace Holbeton	KAP Peinture	864,99 €
2024-018	Réalisation d'une vitrophanie sur la vitrerie du hall d'accueil (<i>annule et remplace</i>)	CREATEM	766,00 €
2024-019	Remplacement et réparation de 3 candélabres pour donner suite à la tempête CIARAN	INEO (SDEF)	5 472,00 €
2024-020	Acquisition d'une structure de Box Fit – Parc de loisirs	Altrad	10 005,00 €

8. Compte rendu des commissions.

8.1. Commission Communication.

Morgane CABON, Adjointe au Maire fait un point sur la commission Communication qui s'est tenue en Mairie.

8.2. Commission Finances.

M. le Maire fait un point sur la commission Finances qui s'est tenue le 15 mars 2024 avec pour ordre du jour la préparation des Budgets Primitifs 2024.

8.3. Commission communautaire « Environnement – GEMAPi ».

Elle s'est tenue jeudi 14 mars à 18h00 au pôle communautaire.
Loïc BERNARD est délégué au sein de cette commission.

Étaient à l'ordre du jour :

- * Avenant Citeo ;
- * Reprise du verre – Choix du repreneur ;
- * Point « Biodéchets » ;
- * Tarifs redevance GEMAPi ;
- * Point « déchetterie » ;
- * Questions diverses.

8.4. Commission communautaire « Enfance-jeunesse et Vie sociale ».

Elle s'est tenue mardi 19 mars à 18h00 au pôle communautaire.
Isabelle CREIGNOU est déléguée au sein de cette commission.

Étaient à l'ordre du jour :

- * Petite enfance
 - o Validation du schéma de développement des multi-accueils ;
 - o Evolution du service de la halte-garderie itinérante « 1000 pattes » ;
- * Questions diverses.

8.5. Commission communautaire « Economie – Agriculture ».

Elle s'est tenue mercredi 3 avril à 18h00 au pôle communautaire.
Christian LE NAN est délégué au sein de cette commission.

Étaient à l'ordre du jour :

- * PLUi-H – Synthèse SCoT Pays de Morlaix et schéma de développement économique ;
- * Bilan aides Région Bretagne ;
- * Expérimentation foncier EPF ;
- * Point sur les projets en zones d'activités ;
- * Territoire d'industrie, temps 2 « 2023/2027 » ;
- * Initiative Pays de Morlaix – Prêt Brit Agricole et nouveaux bénéficiaires IPM ;
- * Tableau de bord 2023 ;
- * La Sphère ;
- * Forum jeunes (bilan et suite de l'opération) ;
- * Point sur les travaux au pôle communautaire ;
- * Questions diverses.

9. Questions diverses.

9.1. *Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal Jeunes du 27 mars 2024.*

Isabelle CREIGNOU, en charge du Conseil Municipal des Jeunes fait un point sur la dernière réunion qui s'est tenue le 27 mars dernier.

9.2. *Retour sur la chasse à l'œuf le 1^{er} avril 2024.*

Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire fait un point sur la chasse à l'œuf 2024 qui était organisée par le Conseil Municipal des Jeunes. 85 jeunes chasseurs d'œufs !! Rendez-vous l'année prochaine.

9.3. *Organisation d'une matinée citoyenne le mercredi 10 avril 2024.*

M. le Maire rappelle la matinée citoyenne qui se tiendra mercredi 10 avril prochain de 9h00 à 12h00. Le but est d'entretenir le cimetière, lors d'un moment convivial, et de le désherber manuellement.

Le repas sera pris en commun à l'Hermine avec l'ensemble des participants.

9.4. *Opération « Nettoyons la nature » du dimanche 14 avril 2024.*

Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire informe les élus de la tenue de l'opération « *Nettoyons la nature* », à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes.

L'opération se tiendra de 10h00 à 11h30. Le rendez-vous est fixé devant la Mairie.

9.5. *Organisation de l'Essor Breton du samedi 18 mai 2024.*

M. le Maire rappelle la tenue de l'Essor Breton sur Bodilis le samedi 18 mai prochain.

9.6. *Vote des subventions aux associations.*

Lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, il sera débattu le vote des subventions aux associations communales et extra communales.

Afin d'éviter toute ambiguïté, M. le Maire demande à chaque élu de prévenir la Mairie de son adhésion auprès des différentes associations de la Commune.

9.7. *Elections Européennes du 9 juin 2024.*

M. le Maire rappelle la date du prochain scrutin électoral : les élections européennes qui se tiendront le dimanche 9 juin 2024 à la Maison Pour Tous.

Il rappelle également que les inscriptions sur les listes électorales sont encore possibles jusqu'au 1^{er} mai pour les inscriptions en ligne et jusqu'au 3 mai pour les inscriptions en Mairie.

9.8. *Lutte contre le frelon asiatique.*

La Commune va se porter acquéreur de quelques pièges à frelon asiatique auprès de l'entreprise bodilisienne JABEPROD.

10. Agenda.

10 avril 2024	Matinée citoyenne de 9h00 à 12h00 – Entretien du cimetière.
14 avril 2024	Opération « <i>Nettoyons la Nature</i> » organisée par le CMJ de 10h00 à 12h00.
16 avril 2024	Conseil d'Administration du CCAS à 19h00. Etude des demandes de subventions.
18 avril 2024	Commission Bâtiments à 19h00.
23 avril 2024	Commission Associations à 19h00 – Etude des subventions + sortie des élus.
6 mai 2024	Conseil Municipal à 19h30.
8 mai 2024	Cérémonie au Monument aux morts, en présence du CMJ.
18 mai 2024	Arrivée d'étape de l'Essor Breton.
9 juin 2024	Elections européennes à la Maison Pour Tous.
3 juin 2024	Conseil Municipal à 19h30.
8 juillet 2024	Conseil Municipal à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 21h50.

Le Maire,
Guy GUÉGUEN



Liste des délibérations

- 2024-04-01** Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024.
- 2024-04-02** Affectation du résultat – Commune.
- 2024-04-03** Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales.
- 2024-04-04** Budget Primitif 2024 - Commune.
- 2024-04-05** Budget Primitif 2024 - Petit Bois.
- 2024-04-06** Budget Primitif 2024 - Grand Pré.
- 2024-04-07** Réalisation d'un terrasson et restauration du beffroi de l'église Notre Dame : Autorisation à donner pour signature des devis et lancement de l'opération.
- 2024-04-08** Programme Voirie 2024 : Autorisation à donner pour le lancement de la consultation des entreprises.
- 2024-04-09** Projet de parcours sportif : demande de subvention au titre du plan 5 000 équipements – Génération 2024.

Ont signé le Maire et le secrétaire de séance

GUÉGUEN Guy	
GUILLERM Jean-Yves	